



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour but de développer l'autonomie informatique et digitale, la capacité des apprenants à suivre des formations à distance, de permettre l'accès aux certifications bureautiques, de devenir autonome sur l'outil informatique et les outils numériques dans le cadre d'un projet de formation ou de recherche d'emploi.

PUBLIC

Demandeurs d'emploi, salariés ou agents de la fonction publique, travailleurs indépendants, exploitants agricoles.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Rédiger un document avec le traitement de texte Word
- Concevoir un tableau avec le tableur Excel
- Présenter des supports avec Powerpoint
- Utiliser la messagerie et l'agenda
- Connaître les bases de la sécurité informatique
- Travailler à distance
- Utiliser son smartphone ou sa tablette

MÉTHODES MOBILISÉES

- Mise en place d'une compensation du handicap si besoin
- Formation dispensée en multimodal : présentiel, distanciel, blended learning
- Parcours individualisé personnalisé, prenant en compte les restrictions médicales du stagiaire, ses difficultés et freins périphériques, ses besoins, ses objectifs, sa motivation, sa capacité à s'engager dans la formation, sa disponibilité et sa mobilité
- Modalités organisationnelles réadaptables tout au long de la formation
- Collaboration constante avec un référent handicap et socio-pédagogique dédié
- Pédagogie d'écoute et de valorisation.

ACCESSIBILITÉ

Conformément au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005 et la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous accueillons toute personne en situation handicap

- Une accessibilité de tous nos locaux garantie
- L'accès physique aux locaux de formation
- Une information claire sur les modalités de formation adaptées au handicap des personnes

ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

PRÉREQUIS

Être bénéficiaire de l'article L5212.13 du code du travail ou en voie de le devenir, en recherche d'emploi, en activité professionnelle ou en arrêt de travail.

DURÉE

Variable en fonction des besoins : 300 H maxi, étalée sur une moyenne de 3 mois (ne peut pas dépasser la durée de l'arrêt de travail pour les salariés en indemnités journalières)

LIEUX D'INTERVENTION

Lieux d'intervention dans la Haute-Loire : Le Puy-en-Velay, Monistrol-sur-Loire, Brioude
Lieux d'intervention dans le Rhône : Lyon, Villeurbanne, Oullins, Villefranche-sur-Saône, Tarare, Bron, Givors, Vénissieux, Caluire
Lieux d'intervention dans la Loire : St-Etienne, Rive-de-Gier, Montbrison, Feurs, St-Chamond, Roanne, Andrézieux Bouthéon

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation formative tout au long de la formation
Attestation de compétences délivrée en fin de formation

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de compétences délivrée en fin de formation

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Sur prescription de France Travail, Cap Emploi, Mission Locale, Service de santé au travail, cellules de Maintien de la MSA, assistantes sociales de la CARSAT, du FASTT, COMÈTE, conseiller en Evolution Professionnel

FINANCEMENT & CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

La formation est intégralement prise en charge, selon les modalités de l'organisme financeur